

## LA PECHE MARITIME ALGERIENNE ET SES POSSIBILITES

### (Rapport de mission)

par Jean FURNESTIN

#### GÉNÉRALITÉS

On ne peut essayer d'évaluer les possibilités de la pêche algérienne sans avoir, au préalable, considéré les conditions naturelles — géographiques et biologiques — de la Mer méditerranée, sur laquelle se développe la totalité des côtes de cette région.

Pour les biologistes, la Méditerranée a la réputation d'être pauvre. On a même dit que le bleu de ses eaux était la couleur du désert marin. C'est excessif.

Il peut être exact que, comparée à certains secteurs boréaux ou tropicaux de l'océan voisin, la Méditerranée recèle moins de plancton, moins d'espèces benthiques. Cela tient pour une part à son caractère de mer quasi fermée et soumise à une forte insolation, qui ne peut renouveler ses eaux que par l'étroit et peu profond goulet de Gibraltar et qui ne reçoit pas, sauf exception, de très grands fleuves, notamment sur sa rive africaine, sèche et brûlée. Cela tient aussi, surtout pour les espèces de fond, à son plateau continental généralement étroit qui ne permet pas à la faune côtière des développements aussi amples que dans les mers bordières de l'Atlantique. Mais généraliser est trop souvent une erreur et c'est le cas pour la Méditerranée, qui n'est pas la mer uniformément déshéritée qu'on a pu croire.

Avec ses golfes profonds, ses archipels, ses détroits, ses climats variés, elle offre, toutes proportions gardées, une diversité comparable à celle d'un océan et si ses échanges avec l'Atlantique sont limités il n'en permettent pas moins, surtout dans les régions proches de Gibraltar un renouvellement constant de ses eaux. Si bien que sans rivaliser avec les mers du nord ou les côtes mauritaniennes, ses ressources restent considérables.

Les facteurs déterminants de sa richesse se trouvent dans les apports qu'elle reçoit de l'Atlantique. Un courant d'une très grande puissance issu de cet océan balaye toute la côte algérienne et diverge en branches multiples jusqu'au golfe de Gênes et à la côte de Provence.

Ce courant à mesure qu'il progresse vers l'est perd de sa profondeur et de sa force. Large de plusieurs dizaines de milles et profond de près de 200 m sur les côtes oranaises, il est encore très fort sur celles de l'Algérois et s'estompe progressivement en longeant la côte orientale jusqu'au cap Bon.

On peut dire que les conditions naturelles que ce flux océanique détermine sur la bordure algérienne, font de celle-ci un véritable prolongement de la province biologique de l'Atlantique ibéro-marocain. Les espèces qui intéressent la pêche et plus particulièrement les formes pélagiques grégaires : sardine, allache, anchois, saurel, maquereaux et thonidés y sont abondantes. De plus, la température relativement élevée et uniforme des eaux méditerranéennes à cette latitude limite fortement les déplacements de ces espèces migratrices (celles des clupes en particulier) qui n'ont pas comme dans le golfe de Gascogne ou en d'autres régions atlantiques, à aller chercher très loin des conditions qui leur conviennent. Il en résulte que la pêche de ces espèces peut perdre dans une certaine mesure son caractère saisonnier et que s'étirant plus qu'ailleurs sur une longue période de l'année, elle devient un facteur favorable au développement de l'industrie du poisson.

Mais sous un autre aspect, celui de la pêche au chalut d'espèces relativement sédentaires et dont le biotope est essentiellement côtier : merlu, merlan, spares, etc... les côtes algériennes ne présentent pas le même avantage. Elles peuvent même être considérées comme défavorisées. En effet, le plateau qui, ailleurs, prolonge le continent en pente douce sous les eaux marines et couvre d'immenses superficies, est ici relativement étroit et heurté. Les surfaces chalutables y sont limitées. Rabotées sans cesse par les engins trainants, elles s'appauvrissent vite. Leur exploitation mérite donc la plus grande attention.

En contre-partie, ces fonds côtiers, souvent rocheux, sont riches en crustacés, notamment en langoustes, et, au-delà de la zone des 200 m, sur les pentes et les paliers qui précèdent les grands fonds, la nature vaseuse des sédiments crée les circonstances les plus favorables à la prolifération des crevettes profondes.

De ces données préliminaires on peut donc déjà tirer une conclusion.

Les deux formes essentielles de la pêche ; pêche au chalut et pêche en pleine eau doivent être envisagées de manière différente :

- 1° En Algérie, la pêche en pleine eau (clupéiformes et scombriformes) est favorisée par les conditions naturelles. C'est sur elle que devrait être basé tout projet de développement des pêches algériennes. Et en raison du courant atlantique qui régit la biologie de ces formes, donc leur abondance, le rendement de la pêche augmentera de l'est à l'ouest.
- 2° La pêche au chalut, défavorisée par la faible étendue et le relief du plateau côtier ne pourra compter sur un développement comparable. Elle devra même faire l'objet, en deçà des fonds de 200 m, de mesures conservatoires. Son effort portera surtout sur des fonds de 200 à 800 m où pullulent les « crevettes » et où certaines espèces ichthyologiques se tiennent en quantités non négligeables.

Les connaissances scientifiques — dont certaines acquises récemment — qui amènent à de telles conclusions, ne font en somme que confirmer — en même temps qu'elles sont corroborées par eux — les résultats empiriques obtenus depuis près d'un siècle par les pêcheurs locaux qui, par le jeu naturel des choses, ont dû s'adapter peu à peu aux conditions biologiques et hydrologiques de cette côte.

En effet, comment se présentent les pêches algériennes ? Compte tenu des facteurs économiques et humains qui les ont plus ou moins modelées, on sait qu'elles peuvent être très productives en poisson bleu dont l'abondance périodique incite les pêcheurs à limiter les apports par interdiction de méthodes à grand rendement et fixation de prix minimum et qu'elles restent quantitativement pauvres lorsqu'elles s'adressent aux « poissons blancs » (espèces de fond) en dépit des efforts faits pour développer leur capture.

On reviendra dans la suite de ce rapport sur certaines des données ci-dessus exprimées. Mais il est bon au préalable d'analyser au moins succinctement les différentes formes de la pêche algérienne ainsi que les industries qui en vivent et dont elles dépendent et de voir de quels moyens les unes et les autres disposent.

SITUATION ACTUELLE DE LA PÊCHE ALGÉRIENNE ET DES INDUSTRIES CONNEXES

A première vue, il semble difficile de se baser sur la situation actuelle qu'on pourrait croire faussée par les événements qui depuis quatre à cinq ans, bouleversent l'Algérie, pour tirer une conclusion sur l'avenir de ces industries marines.

En fait, les difficultés provoquées par cet état de chose (zones militaires interdites, recrutement des pêcheurs moins facile, gêne du marché intérieur) bien que réelles sont relativement mineures. Le mal est plus ancien. La production stagnante, sinon déclinante, au cours d'une quinzaine d'années sans histoires, le prouve.

Mais pour tenir compte de ces difficultés, on comparera les chiffres actuels — ceux de 1957 — aux chiffres de l'année 1944 qui faisait suite à une longue période de guerre pleine d'entraves et qui n'offrait pas comme la période présente des occasions aussi favorables de développement.

On aura donc ainsi une notion assez exacte de l'évolution de la pêche et de ses industries annexes.

1° *Production totale des pêches algériennes.*

ANNÉE .....	1944	1957	
Pêche au chalut (poisson blanc) .....	5 500 t	7 000 t	(+ 27,2 %)
Pêche au lamparo et divers (poisson bleu) ..	20 000 t	14 500 t	(— 27,5 %)
Total .....	25 500 t	21 500 t	(— 15,7 %)

Ne retenons pour l'instant que les chiffres totaux. Tout en montrant la part respective des deux formes essentielles de pêche, ils marquent une diminution importante (15,7 % = 4 000 t) des apports.

Pour une longueur équivalente de côte (de Gibraltar au cap Creus) l'Espagne méditerranéenne a doublé les siens en 15 ans (production 1957 : 130 000 t). L'Italie en a fait autant (production 1957 du versant tyrrhénien, 100 000 t environ). Seul le littoral métropolitain, tout comme l'Algérie, est resté en retrait.

On ne peut rechercher dans l'existence de conditions naturelles plus favorables à l'est et à l'ouest, qu'au sud et au nord, une explication totalement satisfaisante aux résultats obtenus dans un cas et dans l'autre. On la trouverait, en revanche, dans l'évolution des techniques (bateaux, engins, méthodes de pêche) et dans l'organisation de la distribution.

2° *Production par régions.*

L'affaissement de la production est-il général ou seulement particulier à certains secteurs de pêche ?

Pour le savoir, comparons les apports des trois grandes régions algériennes.

ANNÉE .....	1944	1957	
Ouest (Oranie) .....	12 400 t	13 000 t	(+ 4,8 %)
Centre (Algérois) .....	9 700 t	6 000 t	(— 38,1 %)
Est (Constantinois) .....	3 400 t	2 500 t	(— 26,5 %)
Total .....	25 500 t	21 500 t	(— 15,7 %)

Le secteur ouest, le plus prospère, a maintenu son rang, améliorant même légèrement sa production.

Le secteur central qui le suivait de près a fait une chute de 38,1 %.

Le secteur est, le moins important, a fléchi lui aussi, bien que dans des proportions moindres.

Le classement par ports (voir ci-dessous) conduit évidemment aux mêmes conclusions. Mais il montre mieux encore que, dans cette industrie déclinante, les ports de l'ouest et notamment Béni-Saf résistent avec plus de succès que ceux de l'Algérois dont certains et surtout Alger, périssent.

PORTS	CLASSEMENT EN 1944	TONNAGE DÉBARQUÉ (en tonnes)	CLASSEMENT EN 1957	TONNAGE DÉBARQUÉ (en tonnes)
Beni-Saf . . . . .	1	4 916	1	6 888
Alger . . . . .	2	4 361	4	1 548
Castiglione . . . . .	3	3 041	3	1 935
Nemours . . . . .	4	2 709	2	2 190
Mostaganem . . . . .	5	1 748	5	1 216
Oran . . . . .	6	1 293	9	866
Philippeville . . . . .	7	1 010	12	722
Tenes . . . . .	8	880	15	414
Arzew . . . . .	9	875	8	968
Cherchell . . . . .	10	758	14	481
Bône . . . . .	11	736	16	368
Dellys . . . . .	12	636	17	367
Collo . . . . .	13	551	19	185
Mers El Kebir . . . . .	14	493	11	730
Bougie . . . . .	15	430	6	1 082
Djidjelli . . . . .	16	378	13	532
Bou-Zadjar . . . . .	17	359	18	357
La Calle . . . . .	18	209	10	748
Herbillon . . . . .	19	49	22	31
Courbet . . . . .	-	-	7	1 020
Sidi-Ferruch . . . . .	-	-	20	185
Tipaza . . . . .	-	-	21	171
Jean-Bart . . . . .	-	-	23	17
Mansouriah . . . . .	-	-	24	6

De tels résultats correspondent pour une bonne part à la richesse respective des zones de pêche des trois régions considérées. Mais ce serait une erreur de s'arrêter à cette seule cause. Ils tiennent surtout aux équipages plus experts, aux bateaux plus puissants, aux techniques meilleures.

Revenons aux chiffres de production totale fournis au début de ce chapitre. La différence qu'ils marquent entre la pêche au chalut et la pêche au lamparo doit faire considérer ces deux activités séparément.

### 3° La pêche au chalut (poisson blanc).

On a vu que si la production de poisson blanc, très faible en 1944, s'est accrue de 27,2 % en 1957, son augmentation reste quantitativement peu importante (+ 1 500 t).

Les moyens mis en œuvre pour la développer n'ont cependant pas été négligeables car les prix du poisson blanc en augmentation sensible et constante orientaient les armateurs vers cette production. C'est pourquoi, de 1944 à 1957, le nombre et le tonnage des chalutiers se sont accrus de la manière suivante :

ANNÉE . . . . .		1944	1957	
BATEAUX }	Nombre . . . . .	63	147	(+ 84)
	Tonnage . . . . .	1 915 tx	3 907 tx	(+ 1 992 tx)

Les chalutiers utilisés sont de petit tonnage (25 à 30 tx), aucun n'atteint 100 tx. Leur méthode de chalutage qui est avec des variantes, celles des chalutiers espagnols ou italiens travaillant par l'arrière, est bonne. Mais leur puissance est généralement insuffisante.

Peu d'entre eux sont équipés de sondeurs, pourtant indispensables dans cette région, aucun ne dispose de la radiophonie. Leurs sorties sont de très courte durée, le plus souvent d'une journée. Les ports sur lesquels ils sont basés, à l'exception d'Alger bien équipé, ont des plans d'eau trop restreints comme Beni-Saf ou insuffisamment profonds comme La Calle, voire inexistantes comme Bou-Haroun où les chalutiers doivent être hissés chaque jour sur la plage.

Aussi, bien que le nombre des chalutiers, et pour certains le tonnage, ait plus que doublé, la production n'a pu que faiblement s'élever.

On peut même dire que la productivité a fortement diminué. Elle était, par tonneau de jauge, de 2,872 t en 1944. Elle n'est plus que de 1,792 t en 1957. Ce rendement est encore plus faible par rapport aux chiffres d'avant-guerre (3,996 t en 1938).

Par conséquent, en dépit d'un certain effort de développement la pêche au chalut reste médiocre.

Elle est pourtant loin de satisfaire aux besoins du marché algérien qui fait de plus en plus appel à des importations de poisson blanc, en provenance essentiellement du Maroc. C'est ainsi que pour le seul secteur d'Alger ces importations s'élèvent à plus de 6 600 t, ce qui équivaut sensiblement à la totalité des apports algériens et il est probable qu'elles dépassent 10 000 t pour l'ensemble du marché.

La précarité de la pêche au chalut tient à différentes causes ; aux bateaux trop petits, à leur équipement insuffisant (absence de sondeurs-enregistreurs, de phonie, d'installations isothermes) à leur méthode de travail trop facile (sorties trop brèves). Mais la cause essentielle en est due à la pauvreté des fonds chalutables *qui sont surexploités*. À passer et repasser sans cesse sur les mêmes terrains de pêche, les chaluts les ont pratiquement vidés des espèces qui les peuplent et qui sont quasi-sédentaires.

**Avenir de la pêche au chalut.** On ne saurait donc envisager une exploitation plus intensive des fonds habituellement fréquentés, mais au contraire — comme cela se fait d'ailleurs — une limitation de la pêche en ces lieux et la création de « cantonnements » judicieusement choisis et progressivement mis en pêche qui permettraient aux fonds de retrouver un peuplement suffisant.

Sous cet aspect, les zones interdites pour des raisons d'ordre opérationnel jouent déjà ce rôle de cantonnements et il serait bon qu'elles ne soient pas rendues massivement à la libre disposition des pêcheurs au chalut.

L'orientation de cette pêche au chalut qu'il importe non seulement de maintenir mais de développer doit se faire vers des fonds nouveaux ou plus lointains.

Les fonds nouveaux susceptibles d'être découverts sur la bordure algérienne sont certainement rares et de superficie limitée. Ils ne peuvent guère se trouver qu'en profondeur — entre 400 et 800 m — et dans ce cas leur richesse sera essentiellement constituée par des crevettes profondes et quelques espèces ichthyologiques de qualité généralement inférieure à celles de la zone côtière.

Les fonds plus lointains, hors des limites algériennes, sont ceux de l'ouest et ceux de l'est.

À l'ouest, le plateau continental marocain, plus large que celui d'Oranie, est d'un meilleur rendement. Les fonds atlantiques de la baie ibéro-marocaine sont également riches. Ils pourraient être des lieux de pêche régulièrement fréquentés par les chalutiers d'Oran et surtout de Béni-Saf, mais ceci implique l'existence d'une flottille de chalutiers de plus fort tonnage (50 à 80 tx), plus puissants, disposant de cales isothermes et des équipages aptes à prendre la mer pour plusieurs jours.

Il en est de même mais à un degré moindre pour les pêcheurs de l'est (La Calle) qui trouveraient dans le canal de la Galite et dans le canal de Sicile, les espèces — les crevettes en particulier — que les fonds proches de leurs côtes ne peuvent plus leur procurer.

Mais ceci implique aussi des installations portuaires suffisantes et surtout la création de chambres froides qui, en dehors d'Alger et de deux ou trois autres ports, font défaut.

Quoi qu'il en soit, l'avenir de la pêche au chalut reste limité. Il ne saurait faire envisager une activité à grand rendement. Approvisionner le marché local qui trouverait ainsi les 10 000 à 15 000 tonnes de poisson blanc qu'il est obligé d'importer du Maroc et de Tunisie devrait suffire à son ambition et cet objectif, s'il était atteint, constituerait un franc succès.

#### 4° *La pêche au lamparo (poisson bleu).*

En 13 années, la production de cette pêche a diminué de 5 500 t. soit près du 1/3.

Ici, non seulement aucun effort n'a été fait, comme dans le cas de la pêche au chalut, mais au contraire tout a tendu vers une action négative interdisant tout développement. Aussi, la pêche du poisson bleu a-t-elle dégénéré progressivement vers cet état de moribond qui est aujourd'hui le sien.

Si bien que le nombre de lamparos a passé de 404 en 1944 à 317 en 1957, soit 87 unités en moins, d'un tonnage, il est vrai, à peu près équivalent, ce qui suppose des bateaux légèrement plus forts : 3,6 tx en 1944, 4,6 tx en 1957.

Mais cette augmentation théorique d'un tonneau par embarcation est de peu d'effet, car les lamparos de 3 à 5 tx restent trop petits et inaptes, sauf exception, à des techniques nouvelles et des sorties plus fréquentes et de plus longue durée.

À quoi doit-on attribuer le fléchissement de cette pêche qui devrait être l'une des activités les plus vivantes de l'Algérie ? Il importe d'abord de faire un sort aux dires de la plupart des petits pêcheurs et de certains de leurs porte-parole qui accusent un appauvrissement des stocks naturels, provoqué par une pêche intensive et particulièrement par l'emploi du filet dit « ring-net » à grand rendement qui n'a jamais dépassé le stade de l'expérimentation et dont l'interdiction sévit depuis longtemps. D'ailleurs, le rendement annuel par lamparo, en 1957, n'a été, malgré l'étendue des zones militairement fermées, qu'à peine inférieur (45,8 t) à celui de 1944 (49,7 t) et ceci bien que le nombre des sorties, donc les chances d'une meilleure pêche, ait été exagérément restreint.

On notera, en passant, combien de tels chiffres sont dérisoires par rapport à ceux des pays voisins (Espagne, Portugal, Maroc) où le rendement varie entre 200 t pour les très petites unités et 800 à 1 000 t pour les sardinières normaux.

Une ponction de 15 000 à 20 000 t sur les réserves naturelles des eaux algériennes est insignifiante. Elle ne peut en aucun cas perturber l'équilibre biologique de ces réserves. Il n'est pour s'en rendre compte que d'observer les pêches considérables que font avec régularité les espagnols de Mèlilla dans un secteur voisin de l'ouest oranais et en tous points semblable.

Il y a lieu de répéter ici que les eaux algériennes sont riches en poisson bleu (sardine, anchois, allache, saurel). Que vivifiées par un courant atlantique de grande amplitude, elles présentent des conditions hydrologiques et biologiques très favorables à ces espèces. Et que si on ne peut, par prudence, les comparer aux très riches secteurs du sud marocain, il n'y a aucune raison apparente pour que leur peuplement soit moins dense que ceux du nord du Maroc et du sud de la péninsule ibérique.

Ces espèces passent certes, comme partout, par des périodes alternées d'abondance plus ou moins grandes. Mais ce sont là des fluctuations naturelles sur lesquelles la pêche n'a aucune résonance.

Ce qu'on connaît de la biologie de deux espèces voisines, la sardine et l'allache, est même particulièrement favorable, à priori, au secteur algérien. La première vit dans des eaux nettement plus tempérées que la seconde. Or elles coexistent en Algérie, on peut donc penser qu'une pêche rationnellement conduite trouverait en un secteur donné l'une de ces espèces lorsque l'autre fait défaut.

D'autre part, l'anchois trouve dans les approches algériennes un biotope privilégié. Il serait difficile de citer une région de pêche où il soit plus abondant et de plus belle taille que dans les eaux de Béni-Saf et de Nemours.

Il est tout à fait possible (mais non vérifié) en revanche que les stocks naturels de poisson bleu diminuent de densité de l'ouest vers l'est, en raison de l'affaiblissement progressif du courant atlantique. Mais celui-ci garde encore jusqu'à la côte tunisienne une force suffisante pour y assurer des conditions favorables aux espèces considérées. Les établissements de pêche et de conserves qui jalonnent la côte de Philippeville à Tabarca (en Tunisie) sont la preuve que les bancs de poisson bleu, naguère plus exploités que de nos jours, fréquentent en quantité importante ces eaux orientales.

Quant aux thons que les algériens n'ont jamais eu les moyens suffisants d'exploiter, on ne peut, en l'état actuel des connaissances scientifiques, rien dire de ce que pourrait donner leur pêche. Mais il serait singulier que la seule façade sud du bassin occidental de la Méditerranée en soit dépourvue alors que sur toutes les autres côtes leur pêche est active.

Par ailleurs, on ne peut justifier la carence de la pêche au poisson bleu par l'absence d'un marché. Les usines de conserve et de salaison, bien que souvent mal équipées, pourraient, telles quelles, absorber des quantités pour le moins doubles de celles qui sont capturées. Or, la plupart, faute d'approvisionnements, ont fermé leurs portes depuis des mois, voire des années, ou ne fonctionnent qu'au ralenti, souvent en faisant appel à la sardine congelée importée du Maroc.

Cependant, si l'on considère que la totalité de leur production — quelques 235 000 caisses — s'écoule sans difficulté localement ou vers la métropole et que les anciens protectorats, avec lesquelles elles n'auraient guère de peine à être compétitives, livrent plus de 800 000 caisses à la France, on voit qu'il n'y aurait pas grand effort à faire pour que la pêche au poisson bleu devienne une industrie florissante.

Il y a en outre le marché du poisson frais. Si les événements l'ont rendu difficilement accessible, il faut se souvenir qu'il n'a fait depuis 1945 l'objet d'aucune exploration en profondeur. Le musulman est pourtant friand de poisson bleu, frit, que son prix relativement bas met à sa portée.

Si donc se pose en Algérie (comme en Métropole) le problème de la distribution du poisson il devrait être ici particulièrement facile à résoudre : d'une part, la conserverie souffre d'un défaut d'approvisionnement d'autre part, le pays tout entier adopterait le poisson bleu comme aliment azoté. Que l'on songe que la pêche algérienne au poisson bleu ne produit pas plus de 1,5 kg de poisson par habitant et que les 2/3 de ses apports sont destinés aux usines, ce qui fait moins de 0,500 kg de poisson frais par habitant alors que dans les pays riverains de la Méditerranée la consommation par tête dépasse 8 kg et jusqu'à 20 kg en Espagne.

La cause principale de cette paradoxale faiblesse de la pêche au poisson bleu réside dans l'ignorance des pêcheurs, leur inorganisation foncière, la pauvreté des moyens dont ils disposent et, il faut bien le dire, les soi-disant mesures de protection dont ils ont fait l'objet et qui ne font que maintenir leur artisanat dans un état de sous-développement qui le conduit lentement mais sûrement à sa disparition.

Le pêcheur attaché à son port ou à sa plage ne pêche pas assez régulièrement pour gagner sa vie. Sauf exception très rare, il ne dispose que de petites embarcations non pontées, munies d'un moteur faible qui est presque toujours un moteur à essence, souvent celui d'un vieux « tacot » poursuivant là une longévité excessive.

Ce genre d'embarcation lui interdit les sorties à longue distance ou par temps simplement frais. Il lui interdit aussi l'usage d'un filet plus important que son « lamparo » de dimensions réduites, largement dépassé dans les pays voisins par le filet tournant et coulissant en nylon, contre lequel le pêcheur algérien s'élève toujours avec violence, car le rendement de cet engin *qu'il n'a pas les moyens d'employer* écrase le marché et lui fait une lourde concurrence.

Le pêcheur algérien ignore bien souvent jusqu'à l'existence même du détecteur ultra-sonore de poissons. A plus forte raison, n'a-t-il aucune envie (ni aucun moyen) de l'utiliser.

Il reste confiné dans un genre de pêche unique : la pêche à la lumière, qui est d'ailleurs d'un très bon rendement, mais qui l'oblige et le limite à un travail nocturne.

Enfin, dans cette région où son activité pourrait s'exercer presque toute l'année, sa saison de pêche est irrégulière et courte, pour toutes les raisons indiquées ci-dessus.

C'est donc la conception même de la pêche au poisson bleu qu'il importe de réformer si l'on désire doter l'Algérie d'une industrie de la mer capable à la fois d'approvisionner son marché, de lui faire prendre rang parmi les pays exportateurs de poisson et d'employer dans cette activité et dans celle des industries dérivées une main-d'œuvre nombreuse et normalement rétribuée, ce qui n'est pas le côté le moins intéressant de la question dans un pays où le sous-emploi est le problème le plus urgent à résoudre.

**Avenir de la pêche au poisson bleu.** Quelle que soit la formule que les Services compétents auront à adopter : initiative laissée aux usagers ou organisation communautaire, la technique qui redonnera sa forme à la pêche au poisson bleu ne peut guère être que celle du filet tournant et coulissant, autrement dit du « ring-net ».

Etant donné qu'un engin de ce type doit avoir une longueur de 250 à 300 m pour le moins et une hauteur de 30 à 60 m, même s'il est en nylon — et il est recommandé de le choisir de cette fibre dont les avantages (légèreté, solidité, imputrescibilité) ne sont pas contestés — son poids et son volume exigent des bateaux dans tous les cas plus importants que le lamparo, pontés, à moteur puissant, sûrs et économiques (de 50 à 200 CV).

Le sardinier classique est connu. Il a fait ses preuves en Espagne, au Portugal, au Maroc et même en France. Il est donc facile d'adopter, sans longs essais préalables, l'embarcation qui convient le mieux à la pêche algérienne.

Ce navire doit être muni d'un détecteur ultra-sonore et de la phonie qui lui permet de rester en contact avec les autres et avec le port et de prévenir les services à terre et les usiniers des quantités qu'il rapporte.

Ses cales à poisson seront étanches et susceptibles de recevoir tous les aménagements voulus pour une meilleure conservation du poisson.

La généralisation du sardinier à grand rendement implique aussi des installations portuaires. Un plan d'eau, des quais et des terre-pleins suffisants, des chambres froides à terre d'une capacité permettant le stockage d'une ou deux pêches moyennes et, le cas échéant, d'une pompe à poisson (du type péri-jet) pour le débarquement rapide des cargaisons (une pompe vide en 1/4 d'heure une cale de 5 tonnes dont le déchargement à bras exige plusieurs heures).

Une telle refonte implique aussi celle des usines : lignes automatiques de fabrication, chambres froides qu'aucune ne possède encore.

Elle suppose surtout une solide organisation de la pêche et de la distribution, et particulièrement, dans chaque port de quelque importance, un comptoir d'agrégation du poisson et la passation de contrats, strictement observés, entre pêcheurs, conserveurs et mareyeurs, sous le contrôle rigoureux de l'administration responsable.

L'emploi de sardiniers classiques exige, enfin, de la part du patron de pêche et du mécanicien, des connaissances approfondies qui, dans presque tous les cas restent à acquérir. Mais les écoles de pêche créées par la direction de l'Inscription maritime et fonctionnant sous son égide, avec d'excellents maîtres, sont là pour y pourvoir.

Certains des ports algériens comme Alger, Philippeville, Oran, Mostaganem, Bougie, Bône, Tenes, Arzew... possèdent les installations nécessaires à un tel développement, ou n'auraient qu'assez peu de choses à faire pour les fournir. D'autres parmi les plus importants, comme Béni-Saf, Nemours, La Calle, s'avèrent déjà insuffisants et devraient être aménagés en conséquence.

Mais il est une troisième catégorie où tout est à faire. C'est ainsi que l'ensemble des plages groupées autour de Bou-Haroun qui réunit plusieurs centaines de pêcheurs et des usines importantes se trouvent dans les conditions les plus précaires. Bou-Zadjar, bien placé à proximité de riches lieux de pêche, n'a pour abriter ses bateaux que le sable de sa plage. Il semble difficile pour de tels centres, et principalement pour celui de Bou-Haroun où vit une communauté nombreuse fidèle à son terroir, d'envisager un déplacement même saisonnier. Il y aurait dans ce cas à faire d'importants travaux portuaires, qui ont d'ailleurs été déjà étudiés.

Il est évident qu'une transformation aussi complète de la pêche au poisson bleu ne peut se faire du jour au lendemain. Elle ne pose pas seulement des problèmes financiers mais aussi sociaux. Les pêcheurs qui ne pourraient ou ne désireraient pas obtenir les moyens de modifier leurs pratiques réagiraient avec violence.

Aussi pourrait-elle avoir comme point de départ une ou quelques expériences-pilotes. Déjà dans le quartier d'Oran, un essai est en cours d'exécution avec quelques pêcheurs d'avant-garde utilisant le filet tournant et coulissant.



Mais si l'on ne veut pas heurter de front les pêcheurs qui ne voient dans de telles expériences que le risque immédiat d'une concurrence mortelle, il importe d'orienter l'opération de telle sorte qu'elle ne les gêne pas, tout en leur démontrant rapidement qu'il est de leur intérêt de la poursuivre.

A cet effet, une expérience parfaitement harmonisée sous le contrôle, sinon à la charge de l'Etat, pourrait être faite par exemple dans le quartier d'Alger avec un bateau et une usine travaillant en « circuit fermé ». Le bâtiment de recherche « Louis Boutan » pourrait peut-être, avec des aménagements peu onéreux servir à une telle opération.

### 5° *Les industries dérivées de la pêche au poisson bleu (conserves et salaison).*

Le développement donné au paragraphe précédent dispense de s'étendre longuement sur ce que sont et ce que pourraient être ces industries. Nous fournirons cependant pour être complet, quelques données sur leur nombre, leur répartition géographique, leur équipement et leur activité.

Les usines de conserve et ateliers de salaison se répartissent géographiquement comme suit :

	USINES DE CONSERVES	ATELIERS DE SALAISONS	TOTAL
Ouest (Oranie) . . . . .	16	30	46
Centre (Algérois) . . . . .	21	12	33
Est (Constantinois) . . . . .	5	5	10
Total . . . . .	42	47	89

Usines et ateliers vont très souvent de pair et appartiennent aux mêmes propriétaires. Les usines, à l'exception de quelques-unes, n'ont pas amélioré leur équipement depuis la fin de la guerre. Elles n'en ont, il est vrai, guère eu l'occasion, leur production diminuant d'année en année. Aucune d'elles ne possède de chaîne de fabrication automatique, ni de chambre froide. Leur capacité réelle de production est de quatre tonnes journalières en moyenne. Les ateliers de salaison ont des possibilités beaucoup plus grandes mais ils se limitent essentiellement à la production d'anchois.

En 1957, conserves et salaisons se sont partagé en parties sensiblement égales 10 700 t de poisson bleu, ce qui donne une répartition annuelle moyenne de 123 t de poissons frais par usine et de 117 t par atelier. Une usine moyenne, d'une capacité réelle de quatre tonnes par jour ne dispose donc pour son année que de 31 journées de travail (un mois sur douze).

On comprend ainsi pourquoi ces établissements sont souvent anciens, mal équipés et ne disposent que d'une main-d'œuvre peu habile.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur le développement que pourraient connaître ces industries. Qu'il s'agisse de conserves ou d'anchois salés, elles coulent leur production sans difficulté.

Avec des apports réguliers, des prix à peine inférieurs à ceux qu'elles pratiquent, elles pourraient sans grand effort entrer en compétition avec le Maroc, l'Espagne et le Portugal sur les marchés étrangers, et plus facilement encore sur ceux de la Métropole et de la Communauté qui leur sont largement ouverts. Elles ont aussi à leur disposition un marché local non négligeable. Mais leur sort est lié, d'évidence, à celui de la pêche et elles ne peuvent s'étendre que dans la mesure où celle-ci se développera.

Cette relative facilité d'expansion est cependant conditionnée par une amélioration de la qualité souvent défectueuse de la fabrication, amélioration qui serait rapidement acquise par la modernisation des installations et un tri plus soigneux du poisson usinable.

Elle est aussi conditionnée par une compréhension plus grande des besoins des pêcheurs et de l'aide que les usiniers peuvent leur apporter par l'observation stricte de contrats convenables.

Il est certain qu'un développement de la pêche au poisson bleu entraînerait la création d'usines nouvelles, ou tout au moins la conversion d'usines existantes en établissements de grande capacité susceptibles de traiter la plus grande partie du tonnage débarqué.

**Industrie des sous-produits.** Il manque, enfin, à cette industrie de la conserve et à la pêche, une industrie complémentaire, celle des sous-produits fabriquant à partir de déchets d'usines et du poisson non utilisable des farines, des huiles et autres éléments d'une valeur commerciale assurée. Il est bon de signaler à ce propos que la France importe chaque année 40 000 t environ de farine de poisson, et que le Maroc a pu, en 1958, assurer l'écoulement des 2/3 de sa pêche grâce à ses usines de farine.

Chacun des centres de pêche pourrait ainsi avoir son usine de sous-produits, susceptible sans grands frais d'absorber quotidiennement des dizaines de tonnes de poissons habituellement rejetés à la mer.

#### 6° *Marché intérieur pour le poisson frais.*

Si l'on excepte les grandes villes où des poissonneries sont approvisionnées en poisson blanc de pêche locale ou d'importation marocaine, on peut dire que ce marché, surtout pour le poisson bleu, est inexistant. Aucun transport de poisson ne se fait sur les souks où sont cependant rassemblés des centaines de chalands. Et l'Algérie est fort probablement le pays méditerranéen où l'on consomme le moins de poisson puisque, ainsi qu'il l'a été dit plus haut, la consommation théorique de poisson bleu, par an et par habitant, n'atteint pas 500 g.

Ce poisson convient pourtant au goût et à la bourse des gens du bled et des villes. Mais la prospection des importants débouchés qu'offrirait l'intérieur du pays reste à faire. Là encore une opération-pilote pourrait être montée avec fruit.

Les moyens à mettre en œuvre seraient simples. Il suffirait d'une ou plusieurs camionnettes isothermes visitant régulièrement les souks et les villages d'un périmètre donné et livrant des sardines de bonne qualité à un prix convenable qui dans l'état actuel du marché ne devrait pas dépasser 200 F le kilo et qui pourrait par la suite être abaissé.

Dans l'avenir, l'ouverture d'un large marché nécessiterait la multiplication des moyens de transport isothermes et de chambres froides de stockage dans les centres les plus intéressants.

#### RÉSUMÉ

1° La pêche algérienne, en déclin continu, produit moins de 22 000 t de poisson par an, mais elle devrait être une industrie prospère et pourrait sans beaucoup d'effort tripler sa production.

2° Ses deux formes essentielles : Pêche au chalut, des poissons de fond, sédentaires (poisson blanc) et Pêche au lamparo, des espèces pélagiques (poisson bleu) se présentent, sur le plan du développement qui pourrait leur être donné, de manière très différente.

3° La pêche au chalut, en dépit de l'augmentation du nombre de ses chalutiers depuis 15 ans, est insuffisante à approvisionner le marché algérien qui doit importer de l'étranger (Maroc) un tonnage de poisson blanc sensiblement équivalent à sa production (une dizaine de milliers de tonnes).

La pêche au chalut n'a qu'un avenir limité car les fonds sur lesquels elle s'exerce sont étroits, difficiles et, surtout, *surexploités*. Un essor modeste, mais lui permettant de couvrir les besoins de l'Algérie pourrait lui être donné :

a) Par une restauration des fonds épuisés, judicieusement divisés en cantonnements périodiquement remis en exploitation.

b) Par la prospection de fonds nouveaux en Méditerranée, par profondeur de 400 à 800 m, niveaux auxquels les crevettes et certains poissons peuvent être abondants. Mais la découverte de tels fonds reste aléatoire et de toute manière elle sera limitée à des superficies peu étendues.

c) Par l'orientation des chalutiers vers des lieux de pêche plus lointains : à l'est dans le canal de la Galite et le canal de Sicile, à l'ouest sur la côte de l'ancien Maroc espagnol et sur les fonds atlantiques de la baie ibéro-marocaine. Mais ceci implique le consentement des pêcheurs pour des sorties de plusieurs jours et des bateaux d'une puissance plus grande (50 à 100 tx — 200 à 400 CV) et mieux équipés (cales isothermes, sondeurs ultra-sonores, phonie...) que la plupart des chalutiers existants.

4° La pêche au lamparo (poisson bleu) de type artisanal élémentaire utilise des bateaux non pontés, sans sécurité, inaptes à des sorties régulières. Elle ne produit pas assez de poisson pour faire tourner les usines de conserve et de salaison plus de 31 jours par an et ne peut approvisionner le marché intérieur en poisson frais. Elle occupe cependant une population nombreuse mais qui vit mal de son métier.

5° Contrairement à la pêche au chalut, elle s'adresse à des espèces abondantes (sardine, allache, anchois, etc.). Sous cet aspect, les eaux algériennes peuvent être considérées comme riches (contrairement à des opinions trop souvent admises), comparables à certains secteurs atlantiques voisins.

Cette richesse relative est due au courant atlantique puissant et régulier qui balaie d'un bout à l'autre les côtes algériennes et y entretient des conditions hydrologiques favorables à la biologie de ces espèces. Un prélèvement annuel triple ou quadruple de la pêche actuelle n'influerait en aucun cas sur les réserves qui restent purement soumises aux fluctuations naturelles.

6° Le développement de cette pêche au poisson bleu suppose une transformation profonde des habitudes, des techniques et du matériel.

Le lamparo doit être remplacé par le « ring-net ». Cet engin d'un bon rendement exige des sardiniens pontés, plus puissants (50 à 100 CV) que les lamparos, dotés de cales étanches, de sondeurs-détecteurs ultra-sonores et de la phonie).

Le développement suppose aussi une plus grande durée de la période de pêche qui peut sans difficulté être étendue sur 8 mois.

7° Il implique aussi un aménagement de certains ports qui sont déjà ou peuvent devenir des centres importants de pêche :

Béni-Saf, le seul port relativement florissant de l'Algérie où le plan d'eau réservé aux chalutiers et sardiniens est insuffisant,

Bou-Haroun au centre d'une région de pêche où vit une nombreuse population maritime et où sont implantées les usines de conserves,

La Calle qui sert de base aux chalutiers de l'est, Bou-Zadjar, plage bien placée à proximité des lieux de pêche.

Les ports de pêche doivent fournir à cette industrie des installations appropriées : ateliers de réparation pour certains d'entre eux, criées ou comptoirs d'agrèage, chambres froides, etc., qui sont les compléments nécessaires à une pêche en pleine activité.

8° L'industrie de la conserve et de la salaison, étroitement liée à la pêche au poisson bleu, périlite elle aussi. Pourtant elle écoule sans difficulté sa production, mais faute de poisson elle travaille peu et irrégulièrement, ne peut se moderniser ni bénéficier d'une main-d'œuvre expérimentée.

Mais ses usines sont assez vastes et en nombre suffisant pour lui permettre de s'adapter rapidement à une production 4 à 5 fois plus forte.

Le marché local lui appartient, celui de la Métropole lui est largement ouvert et sur les marchés étrangers elle n'aurait aucune peine à être compétitive avec les industries marocaines et ibériques concurrentes.

9° Au développement corrélatif de la pêche au poisson bleu et de l'industrie des conserves devrait correspondre celui d'une industrie des farines et huiles de poisson traitant les déchets des usines et le surplus de la pêche (une installation par centre de pêche), un débouché facile et rémunérateur de ces produits étant assuré en Métropole.

10° Le marché du poisson frais quasi inexistant, est à créer. Judicieusement organisé et semble-t-il sans grandes dépenses (camionnettes isothermes), il devrait absorber une bonne partie de la pêche.

11° Le développement de la pêche et des activités connexes doit s'accompagner et est conditionné par une administration rigoureuse sans laquelle les conflits entre pêcheurs évolués et pêcheurs de petit métier, entre pêcheurs et usiniers neutraliseraient rapidement toute action. On peut dire

que le désarroi actuel de ces industries est dû à l'absence d'une organisation cohérente et complète qui règle une fois pour toutes les rapports des différents professionnels, en fonction d'une production qu'il importe de répartir sans profits abusifs pour les uns au détriment des autres.

Des comptoirs d'agrèage pour le poisson usinable devront être créés, le contrôle de la qualité établi et l'administration compétente devra disposer de tous les pouvoirs pour faire respecter les contrats passés entre pêcheurs et utilisateurs du poisson.

12° Le développement de la pêche suppose enfin une organisation de la sécurité des bateaux en mer (canots de sauvetage) ainsi qu'une recherche scientifique appliquée aux pêches et industries dérivées.

13° Ainsi, par la protection des fonds et la recherche de nouvelles zones chalutables, mais surtout par le développement conjoint de la pêche du poisson bleu (ring-net), des installations portuaires, des industries de conserves et de farines,

enfin par l'organisation du marché local, sous l'égide d'une administration stricte et avec l'aide d'un service scientifique,

la pêche qui ne joue qu'un rôle très secondaire dans l'économie algérienne en dépit de possibilités certaines, pourrait devenir une industrie florissante.

Le 11 septembre 1959.